



15ème législature

Question N° : 22545	De Mme Sabine Thillaye (La République en Marche - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Augmentation de la population de cervidés et sangliers	Analyse > Augmentation de la population de cervidés et sangliers.
Question publiée au JO le : 03/09/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 24/12/2019 Date de renouvellement : 16/06/2020 Date de renouvellement : 03/11/2020 Date de renouvellement : 06/04/2021 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 01/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sabine Thillaye attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'augmentation de la population de cervidés et de sangliers. Cette augmentation entraîne des dégâts considérables, comme cela est par exemple visible dans le département d'Indre-et-Loire, au sein des communes de Gizeux et Continvoir. Ces espèces détruisent considérablement les jeunes peuplements forestiers et portent ainsi atteinte à la gestion de la biodiversité forestière. Dans un contexte de dépérissement important de certaines espèces végétales et la nécessité de renouveler les peuplements âgés voire surannés, la question de la mise en adéquation des plans de chasse et des plans d'aménagement des forêts publiques devient centrale. À ce titre, et dans l'optique d'une gestion durable des territoires, elle lui demande quelle politique gouvernementale sera conduite pour ce sujet.